

# RIVEST SCHMIDT

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

AVOCATS

Téléphone: (514) 948-1888

Télécopieur: (514) 948-0772

Le 20 juillet 2005

PAR MESSAGER, TÉLÉCOPIEUR ET COURRIEL

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, case postale 001  
800, Place Victoria  
2e étage, Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : L'UNION DES CONSOMMATEURS  
- Demande de paiement de frais  
Révision de la décision D-2005-34 relative à l'établissement  
des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2005-2006  
**DOSSIER RÉGIE : R-3567-2005**  
**Notre dossier : 10,163/S**

M<sup>e</sup> Dubois,

Veillez trouver ci-après huit (8) exemplaires de la demande de remboursement de frais de l'Union des consommateurs pour sa participation au dossier R-3567-2005 décrit en rubrique.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

RIVEST SCHMIDT

*Lucie Chamberland, sec.*  
pour <sup>2</sup> Ève-Lyne H. Fecteau

ELHF/lc

P.J.

c.c. : Me Éric Fraser

# DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS



Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

## Sommaire des frais réclamés

Seule la case 25 du présent formulaire, reliée aux frais intérimaires reçus, doit être remplie de façon électronique. Les autres renseignements doivent être saisis électroniquement aux pages 1, 4, 5, 6 et 7.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3567-2005	<b>Période couverte :</b>	mai et juin 2005
<b>Nom de l'intervenant :</b>	Union des consommateurs		
<b>HONORAIRES</b>			
<b>Type de ressources</b>	<b>Temps de préparation et d'audience</b>		<b>Honoraires</b>
	<b>Préparation (heures) :</b>	<b>Audience (dem. journées) :</b>	<b>(incl. TPS/TVQ admissibles)</b>
Avocats	13,5	3	4 523,59 \$
	case 1 (ref. case 26)	case 6 (ref. case 27)	case 13 (ref. case 30)
Analystes	8,8	5	2 725,07 \$
	case 2 (ref. case 31)	case 7 (ref. case 32)	case 14 (ref. case 35)
Témoins experts	0,0	0	- \$
	case 3 (ref. case 26)	case 8 (ref. case 27)	case 15 (ref. case 30)
Experts conseils	0,0	n/a	- \$
	case 4 (ref. case 41)	case 9 (ref. case 42)	case 16 (ref. case 43)
Coordonnateurs	2,7	0	89,10 \$
	case 5 (ref. case 46)	case 10 (ref. case 47)	case 17 (ref. case 48)
<b>TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES</b>	<b>25,0</b>	<b>8</b>	<b>7 337,76 \$</b>
	case 11 (somme des cases 1 à 10)	case 12 (somme des cases 6 à 10)	case 18 (somme des cases 13 à 17)
<b>DÉPENSES</b>			
<b>Type de dépenses</b>			<b>Dépenses</b>
			<b>(incl. TPS/TVQ admissibles)</b>
Allocation for affaire (3% du total des honoraires)			220,13 \$
			case 19 (3% de la case 18)
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)			- \$
			case 20 (ref. case 50)
Dépenses de traduction			- \$
			case 21 (ref. case 55)
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>			<b>220,13 \$</b>
			case 22 (somme des cases 19 à 21)
<b>ENVELOPPE GLOBALE</b>			<b>- \$</b>
			case 23 (ref. case 50)
<b>TOTAL DES FRAIS DE L'INTERVENANT</b>			<b>7 557,89 \$</b>
			case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)
<b>FRAIS INTÉRIMAIRES REÇUS</b>			<b>- \$</b>
			case 25

**DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS**

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.



**Honoraires**

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>		R-3567-2005		<b>Période couverte :</b>		mar et juin 2005	
<b>Nom de l'intervenant :</b>		Union des consommateurs					
<b>HONORAIRES</b>							
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience		Taux horaire ou demi-journée	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total	
Avocats	heures ou demi-journées						
Me Eve-Lyne Fecteau	Préparation (h)	13,5	165,00 \$	4 207,50 \$	316,09 \$		4 523,59 \$
	Audience (d)	3	660,00 \$				
	Préparation (h)			0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Audience (d)			0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Préparation (h)			0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Audience (d)			0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>		4 207,50 \$	316,09 \$		4 523,59 \$
	13,5	3		case 26	case 27	case 28	case 29
							case 30
Analystes	heures ou demi-journées						
Jacques Bellemare	Préparation (h)	6,0	125,00 \$	1 750,00 \$	131,47 \$		1 881,47 \$
	Audience (d)	2	500,00 \$				
Elisabeth Gibeau	Préparation (h)	2,8	57,00 \$	843,60 \$	0,00 \$		843,60 \$
	Audience (d)	3	228,00 \$				
	Préparation (h)			0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Audience (d)			0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>		2 593,60 \$	131,47 \$		2 725,07 \$
	8,8	5		case 31	case 32	case 33	case 34
							case 35

<sup>1</sup> Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

<sup>2</sup> Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

**DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS**

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

**Honoraires (suite)**



Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :		R-3567-2005		Période couverte :		mai et juin 2005	
Nom de l'intervenant :		Union des consommateurs					
<b>HONORAIRES (suite)</b>							
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience		Taux horaire ou demi-journée <sup>2</sup>	Sous-total	TPS/TVO (admissibles)	Total	
<b>Témoins experts</b>	heures ou demi-journées						
	Préparation (h)		- \$	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Audience (df)		- \$				
	Préparation (h)		- \$	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Audience (df)		- \$				
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>		0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	0,0	0		case 36	case 37		case 40
<b>Experts-conseil</b>	heures						
	Préparation (h)		- \$	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Préparation (h)		- \$	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	n/a		0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	0,0			case 41	case 42		case 43
<b>Coordonnateurs</b>	heures ou demi-journées						
Elisabeth Gibeau	Préparation (h)	2,7	33,00 \$	89,10 \$	0,00 \$		89,10 \$
	Audience (df)		- \$				
	Préparation (h)		- \$	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Audience (df)		- \$				
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>		89,10 \$	0,00 \$		89,10 \$
	2,7	0		case 45	case 47		case 48
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>				<b>6 890,20 \$</b>	<b>447,56 \$</b>		<b>7 337,76 \$</b>
				case 51	case 52		case 53

<sup>1</sup> Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

<sup>2</sup> Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

# DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS



Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

## Dépenses

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3567-2005	Période couverte :	mai et juin 2005		
Nom de l'intervenant :	Union des consommateurs				
Nom des personnes :					
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT <sup>1</sup>					
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,31 \$/km	0	-	-	-
Autobus			-	-	-
Train	classe économique		-	-	-
Avion			-	-	-
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal <small>(maximum de 195,00 \$ par jour avant taxes)</small>	-	0	-	-	-
Région de Québec <small>(maximum de 125,00 \$ par jour avant taxes)</small>	-	0	-	-	-
Région de Gatineau <small>(maximum de 85,00 \$ par jour avant taxes)</small>	-	0	-	-	-
Ailleurs au Québec <small>(maximum de 70,00 \$ par jour avant taxes)</small>	-	0	-	-	-
Hébergement privé <small>(maximum de 35,00 \$ par nuit)</small>	-	0	-	n/a	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
DÉPENSES DE TRADUCTION					
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction	0,25 \$/mot	0	-	-	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues avec ce formulaire.

**AFFIDAVIT**

Numéro de dossier : R-3567-2005  
Nom de l'intervenant : Union des consommateurs

---

Je, soussigné, Marc-Antoine Fleury, déclare solennellement ce qui suit:  
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,  
à Montréal,  
le 20 ° jour de juillet 2005

Et j'ai signé,

Marc-Antoine Fleury  
(signature de l'affiant)

Filipp Alessio # 199760-2  
Commissaire à l'assermentation  
(nom, signature et sceau)

---

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, déclare solennellement ce qui suit:  
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de \_\_\_\_\_, membre du  
(nom du membre) regroupement intervenant;
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,  
à \_\_\_\_\_,  
le \_\_\_\_\_ ° jour de \_\_\_\_\_ 200\_\_\_\_

Et j'ai signé,

\_\_\_\_\_  
(signature de l'affiant)

\_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation  
(nom, signature et sceau)